

**RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE
DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
POUR LA PROMOTION
DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
DANS LE DOMAINE DES UTILISATIONS
PACIFIQUES DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 48 (A/36/48)



NATIONS UNIES

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	1
II. ORGANISATION DES TRAVAUX	3 - 14	2
III. DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX FUTURS DU COMITE	15 - 30	5
A. Déclarations d'ouverture	15 - 21	5
B. Délibérations du Comité	22 - 27	6
C. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité	28 - 30	8

ANNEXE

DECISION ADOPTEE PAR LE COMITE PREPARATOIRE A SA PREMIERE SESSION	9
---	---

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 35/112 du 5 décembre 1980, intitulée "Utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux fins du développement économique et social", l'Assemblée générale a décidé de créer un Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, composé de 70 Etats Membres, et, sur un pied d'égalité, d'autres Etats Membres qui manifesteraient un intérêt à participer aux travaux du Comité, et prié le Président de l'Assemblée générale de nommer les membres du Comité, conformément au principe d'une représentation géographique équitable, le 1er juillet 1981 au plus tard.

2. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a prié le Comité préparatoire de tenir, à Vienne, une session d'organisation d'une durée d'une semaine au maximum, au cours du second semestre de 1981, essentiellement dans le but d'établir son programme de travail et de soumettre son rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Ouverture et durée de la session d'organisation

3. La première session du Comité s'est déroulée du 3 au 7 août 1981 au Centre international de Vienne. Le Comité a tenu sept séances (1ère à 7ème séance) ainsi qu'un certain nombre de réunions officieuses pendant cette période.

4. La session a été ouverte par le représentant du Secrétaire général, M. Charles-Edouard Bourbonnière.

B. Pays membres du Comité et participation

5. Conformément à la disposition pertinente de la résolution 35/112, le Président de l'Assemblée générale a nommé les Etats Membres suivants membres du Comité préparatoire (voir A/35/805 et Add.1) 1/ :

Algérie	Italie
Allemagne, République fédérale d'	Jamahiriya arabe libyenne
Argentine	Japon
Australie	Maroc
Autriche	Mauritanie
Belgique	Mexique
Brésil	Norvège
Bulgarie	Pakistan
Canada	Pays-Bas
Chili	Pérou
Chine	Pologne
Colombie	République arabe syrienne
Costa Rica	République démocratique allemande
Cuba	République socialiste soviétique de Biélorussie
Danemark	République socialiste soviétique d'Ukraine
Egypte	Roumanie
Equateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Sri Lanka
Etats-Unis d'Amérique	Suède
Finlande	Tchécoslovaquie
France	Turquie
Ghana	Union des Républiques socialistes soviétiques
Grèce	Uruguay
Guatemala	Venezuela
Hongrie	Yougoslavie,
Inde	Zaïre
Indonésie	
Iraq	

1/ Le Président de l'Assemblée générale a, le 11 septembre 1981, informé le Secrétaire général que, sur la base des renseignements que lui avait communiqués le Président du Groupe des Etats asiatiques, il avait nommé les Emirats arabes unis, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande membres du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (voir A/35/805/Add.1).

6. Les membres suivants du Comité étaient représentés à la première session :

Algérie	Italie
Allemagne, République fédérale d'	Japon
Argentine	Mexique
Australie	Norvège
Autriche	Pakistan
Belgique	Pays-Bas
Bulgarie	Pérou
Canada	Pologne
Chili	République démocratique allemande
Chine	République socialiste soviétique de Biélorussie
Colombie	République socialiste soviétique d'Ukraine
Cuba	Roumanie
Danemark	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Egypte	Suède
Equateur	Tchécoslovaquie
Etats-Unis d'Amérique	Turquie
Finlande	Union des Républiques socialistes soviétiques
France	Uruguay
Ghana	Venezuela
Grèce	Yougoslavie
Hongrie	Zaire
Inde	
Indonésie	
Iraq	

7. Les représentants de l'Arabie saoudite, des Emirats arabes unis, de l'Irlande, de la Malaisie, du Nigéria, de l'Oman, des Philippines, de la Suisse, de la Thaïlande et de la Tunisie ont participé en qualité d'observateurs à la première session du Comité.

8. Le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale était représenté.

9. L'Agence internationale de l'énergie atomique était aussi représentée.

C. Election du Bureau

10. A sa 1ère séance, le 3 août 1981, le Comité préparatoire a décidé que son Bureau se composerait d'un président, de huit vice-présidents et d'un Rapporteur. Le Comité a également décidé à la même séance que le mandat de ce Bureau couvrirait l'ensemble de la période préparatoire jusqu'à la convocation de la Conférence.

11. A ses 1ère, 2ème et 3ème séances, les 3, 4 et 5 août, le Comité a élu par acclamation le Bureau suivant :

Président . M. Novak Pribicević (Yougoslavie)

Vice-Présidents : M. F. K. A. Allotey (Ghana)
M. Essam El-Din Hawas (Egypte)
M. Van Barveneld Kooy (Pays-Bas)
M. L. A. Olivieri (Argentine)
M. Alvaro Salcedo Rubio (Pérou)
M. B. Skala (Suède)
M. Jan Strucka (Tchécoslovaquie)
M. Suror Merza Mahmoud (Iraq)

Rapporteur : M. Sumaryo Suryokusumo (Indonésie)

D. Adoption de l'ordre du jour

12. A sa lère séance, le 3 août, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa session (document A/CONF.108/PC/1) :

1. Election du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Programme de travail du Comité.
4. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité.
5. Adoption du rapport du Comité.

E. Documentation

13. Le Comité était saisi des documents suivants :

Ordre du jour provisoire	A/CONF.108/PC/1
Rapport du Secrétaire général : programme de travail du Comité	A/CONF.108/PC/2 et Add.1
Projet de rapport du Comité sur les travaux de sa première session	A/CONF.108/PC/L.1

F. Adoption du rapport

14. A sa 7ème séance, le 7 août, le Comité a adopté le projet de rapport de sa session contenu dans le document A/CONF.108/PC/L.1, tel qu'il avait été modifié oralement.

III. DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX FUTURS DU COMITE

A. Déclarations d'ouverture

15. Le Président, dans sa déclaration d'ouverture, a souligné l'importance, la portée et la complexité des questions qu'il faudra résoudre pour assurer le succès de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il a dit que le voeu unanime de la communauté internationale était que la Conférence produise des résultats abondants et fructueux, propices au progrès de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, selon des principes équitables et sans discrimination.
16. Pour une grande partie de la communauté internationale, et particulièrement pour un nombre croissant de pays en développement, la seule chance de répondre aux besoins énergétiques internes au cours des prochaines années était de recourir à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le Président a ajouté que les inventions scientifiques, l'enrichissement des connaissances spécialisées et l'acquisition de moyens techniques et industriels dans un nombre croissant de pays en développement rendaient possible la domestication du potentiel nucléaire à des fins pacifiques. Toute l'expérience acquise précédemment avait démontré que la coopération internationale dans ce domaine ne pouvait être féconde que si elle s'exerçait dans le cadre de principes reconnus sur le plan international.
17. Le Président a ensuite souligné que la Conférence devait accorder toute l'attention voulue aux graves préoccupations qui ont été exprimées quant aux dangers d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires.
18. Pour conclure, le Président s'est à nouveau déclaré prêt à tout mettre en oeuvre pour aider le Comité à parvenir à un consensus et à une communauté de vues sur toutes les questions dont il était saisi.
19. Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique a déclaré que cette organisation était prête à jouer le rôle qui lui incombait et à fournir l'assistance et les services nécessaires pour la préparation de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ajoutant que le sujet de la Conférence avait un lien étroit avec les attributions assignées à l'Agence par son statut.
20. Il a mentionné à cet égard les activités du Comité de la sécurité des approvisionnements dont la création par l'Agence constituait une étape importante sur la voie du renforcement de la confiance mutuelle entre fournisseurs et acheteurs de matériaux, de l'équipement et de la technologie en vue des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Agence ne manquerait pas de faire rapport au Comité préparatoire et à la Conférence sur les travaux du Comité.
21. Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique a également appelé l'attention sur la Conférence internationale sur l'expérience dans le domaine nucléo-énergétique que l'Agence devait convoquer en septembre 1982 et qui examinerait l'expérience acquise jusqu'ici dans le monde en matière d'énergie d'origine nucléaire, fournissant ainsi des contributions techniques précieuses et à jour pour les

délibérations de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La plupart des activités de l'Agence concerneraient le thème de la Conférence et l'Agence était disposée à apporter sa contribution sans réserve à une discussion utile et constructive sur les nombreux problèmes importants dont la Conférence se saisirait.

B. Délibérations du Comité

22. A sa 2ème séance, le 4 août, le Comité a procédé à un échange de vues concernant les questions qu'il devait aborder au cours de la session. De nombreuses délégations ont exprimé l'avis que, tout en ayant été chargé par l'Assemblée générale de s'occuper essentiellement, au cours de cette session, de questions d'organisation, le Comité devait néanmoins aborder des questions de fond concernant la Conférence, en particulier l'ordre du jour de celle-ci. D'autres délégations ont estimé que le Comité devait s'occuper essentiellement de questions d'organisation et ne devait aborder la discussion de fond concernant la Conférence qu'à sa session suivante.

23. Le Comité a ensuite décidé de tenir des séances officielles sur les sujets suivants :

1. Date approximative de la Conférence (début ou fin de 1983) de façon à pouvoir prévoir les séances du Comité préparatoire en conséquence;
2. Calendrier, fréquence et lieu des futures sessions du Comité préparatoire;
3. Ordre du jour de la prochaine session du Comité;
4. Documentation dont le Comité pouvait souhaiter être saisi lors de ses sessions suivantes et qu'il demanderait au Secrétaire général de faire établir et de lui soumettre;
5. Création d'un secrétariat de la Conférence;
6. Rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique;
7. Examen préliminaire de l'ordre du jour de la Conférence.

24. A la 5ème séance, le 6 août, le Président a présenté au Comité la proposition ci-après établie sur la base de consultations officielles concernant le point 3 de l'ordre du jour :

"A sa 5ème séance, le 6 août 1981, le Comité préparatoire a décidé de faire à l'Assemblée générale les recommandations suivantes :

Dates, lieu et durée de la Conférence

- 1) La Conférence se tiendra à Genève; elle durera deux semaines, du 29 août au 9 septembre 1983.

Futures sessions du Comité préparatoire

- 2) En 1982, le Comité préparatoire tiendra à Vienne une deuxième session, du 21 au 25 juin, et éventuellement, s'il le juge nécessaire, une autre session d'une semaine plus tard dans l'année, toujours à Vienne. Il se prononcera à ce sujet lors de sa deuxième session, en fonction de son programme de travail.
- 3) En 1983, le Comité préparatoire tiendra à Vienne une dernière session qui durera une semaine à moins qu'il n'en décide autrement en 1982.

Création d'un secrétariat de la Conférence

- 4) Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devrait créer, dès que possible, un petit secrétariat de la Conférence, dirigé par un secrétaire général de la Conférence.
- 5) L'Agence internationale de l'énergie atomique devrait participer activement à toutes les phases des préparatifs de la Conférence, conformément à la résolution 35/112 de l'Assemblée générale.

Projet de règlement intérieur de la Conférence

- 6) Le Secrétariat est prié d'élaborer un projet de règlement intérieur de la Conférence qui sera soumis au Comité lors de sa deuxième session, en prenant dûment en considération les règlements intérieurs adoptés par d'autres conférences des Nations Unies tenues récemment".

25. A la même séance, le Comité a adopté la proposition du Président (voir annexe) sans la mettre aux voix, après avoir entendu une déclaration du Secrétaire du Comité sur ses incidences administratives et financières.

26. A la 6ème séance, le 7 août, on a proposé qu'en raison de l'importance historique de la Conférence le Comité préparatoire recommande à l'Assemblée générale de prévoir l'établissement de comptes rendus analytiques pour les futures sessions du Comité préparatoire ainsi que pour la Conférence, afin que l'Assemblée puisse disposer d'une documentation complète. Certaines délégations ont appuyé cette proposition mais d'autres l'ont critiquée, fondant leurs objections sur les incidences financières, le risque de créer un précédent et le fait que les travaux perdraient en franchise et en efficacité.

27. Lors des consultations officieuses, certaines délégations ont souligné l'importance qu'elles attachaient au contenu de l'ordre du jour de la Conférence et exprimé leurs vues à ce sujet. Elles ont fait ressortir la nécessité de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, dans l'intérêt de la communauté internationale et, tout particulièrement, des pays en développement. Un certain nombre de délégations ont fait des suggestions préliminaires concernant l'ordre du jour de la Conférence mais d'autres ont estimé qu'il était encore trop tôt pour étudier la question et qu'il valait mieux attendre pour cela la deuxième session du Comité. Les gouvernements qui n'avaient pas encore répondu à la note du Secrétaire général du 26 mars 1981 ont été instamment priés de le faire en temps voulu pour que le Comité puisse examiner leurs réponses lors de sa deuxième session.

C. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité

28. A sa 7ème séance, le 7 août, le Comité a décidé que le Président présenterait en personne à l'Assemblée générale le rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session. Le Secrétaire du Comité avait exposé les incidences administratives et financières de cette décision avant que le Comité ne l'adopte.

29. A sa 5ème séance, le 6 août, le Président a proposé au Comité le projet d'ordre du jour provisoire ci-après, établi à la suite de consultations officieuses sur le point 4 de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Préparatifs de la Conférence : rapport du Secrétaire général.
3. Projet de règlement intérieur de la Conférence.
4. Projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence.
5. Documentation de la Conférence.
6. Calendrier et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.
7. Adoption du rapport du Comité.

30. A la même séance, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session, tel que proposé par le Président, étant entendu que le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique à tous les stades de la préparation de la Conférence et durant la Conférence proprement dite serait examiné lors de cette deuxième session.

ANNEXE

Décision adoptée par le Comité préparatoire à sa première session

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire recommande à l'Assemblée générale d'adopter les dispositions suivantes :

Dates, lieu et durée de la Conférence

1. La Conférence se tiendra à Genève; elle durera deux semaines, du 29 août au 9 septembre 1983.

Futures sessions du Comité préparatoire

2. En 1982, le Comité préparatoire tiendra à Vienne une deuxième session, du 21 au 25 juin, et éventuellement, s'il le juge nécessaire, une autre session d'une semaine plus tard dans l'année, toujours à Vienne. Il se prononcera à ce sujet lors de sa deuxième session, en fonction de son programme de travail.

3. En 1983, le Comité préparatoire tiendra à Vienne une dernière session qui durera une semaine à moins qu'il n'en décide autrement en 1982.

Création d'un secrétariat de la Conférence

4. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devrait créer, dès que possible, un petit secrétariat de la Conférence, dirigé par un secrétaire général de la Conférence.

5. L'Agence internationale de l'énergie atomique devrait participer activement à toutes les phases des préparatifs de la Conférence, conformément à la résolution 35/112 de l'Assemblée générale.

Projet de règlement intérieur de la Conférence

6. Le Secrétariat est prié d'élaborer un projet de règlement intérieur de la Conférence qui sera soumis au Comité lors de sa deuxième session, en prenant dûment en considération les règlements intérieurs adoptés par d'autres conférences des Nations Unies tenues récemment.

5ème séance
6 août 1981